



❖ Agenda

CONSEIL MUNICIPAL

❖ 15 juin ❖ 14 sept.

BIBLI-O-BUS - les vendredis
vers la salle communale 14h-17h

- 2+30 juin ● 25 août
- 22 sept. ● 20 octobre



Marché de Meinier

Les jeudis devant la salle communale (www.meinier.ch).

MANIFESTATIONS :

- Vide-grenier

Samedi 3 juin 10h-15h
Salle communale et esplanade

- USM – Ligue des champions

Samedi 10 juin 10h-23h30
Détails : voir sur www.meinier.ch

- Promotions scolaires

Samedi 1^{er} juillet

Parking du Chat GRATUIT
de 12h00 à minuit

- Spectacle *Neolithica* – Théâtre de Carouge

Mardi 4 juillet
Esplanade du centre du village

← **détails AU VERSO** →

Dictée de Pierre - local des aînés, bât. collectif à **8h30** :

- 6+20 juin



Service de récupération des :

- ENCOMBRANTS
- DÉCHETS SPÉCIAUX

Inscription obligatoire & infos :
www.mobilitri.ch - 079 410 03 72

École de Musique de Meinier

L'École de Musique de Meinier enseigne la musique aux enfants dès 5 ans et aux adultes au travers des cours d'instrument, de pratiques d'ensemble et de culture musicale. Les différents cursus proposés offrent la possibilité aux élèves de bénéficier d'une formation musicale complète qui s'articule autour des pratiques collectives : les Enfants Terribles et la Fanfare de Meinier. Les cours sont dispensés par des professeurs certifiés et expérimentés.



Informations EMM :

Le vendredi 23 juin à 18h30 aura lieu leur **spectacle de fin d'année à la salle communale**. Les élèves de l'école se produiront ensemble afin d'interpréter un programme riche et varié.

À 16h00 le vendredi 23 juin à la sortie de l'école de Meinier, les enseignants de l'école de musique joueront plusieurs morceaux d'ensembles et répondront ensuite à vos questions si vous êtes intéressés par un de ces instruments qui sont enseignés à Meinier.

De plus, le **cursus adulte (dès 25 ans)** est toujours proposé.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet www.fanfare-meinier.ch ou à écrire à directeur.emm@fanfare-meinier.ch pour plus d'informations.

Tondeuses à gazon et taille des arbres et des haies

Règles et dispositions : Pour comprendre les droits et devoirs des usagers, les indications ci-dessous sont utiles et dépendent du règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP – E 4 05.03, art. 33). L'utilisation de tondeuses à gazon, de tronçonneuses ou d'autres appareils analogues dont le fonctionnement n'est pas silencieux, est interdite :

- du lundi au vendredi avant 8h et après 19h ;
- le samedi avant 9h et après 18h ;
- le dimanche et les jours fériés selon le droit fédéral et cantonal.

L'utilisation de ces équipements n'est pas restreinte à une saison précise autrement que par le bon sens et les besoins des pelouses. En effet, comme pour tout comportement bruyant, la règle générale s'applique : les excès de bruit susceptibles de troubler la tranquillité publique sont interdits.

Concernant la taille des arbres et des haies et l'élagage :

- Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4.50 mètres au-dessus de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.
- Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 2 mètres au-dessus de ladite voie.
- Ce travail doit être exécuté à front (= en limite de propriété) des chemins communaux et privés, durant toute l'année selon la loi sur les routes (L 1 10).
- Si la taille ne devait pas être effectuée, la commune pourrait mandater une entreprise qui effectuerait les travaux aux frais des propriétaires.

Organismes nuisibles / plantes-hôtes et plantes indésirables

Les propriétaires de parcelles envahies par des éléments de nature à infecter les fonds voisins sont tenus de les nettoyer (M 2 05.01, art.38+39).

Spectacle « Neolithica (Le Grand Secret) »

Le Théâtre de Carouge propose ce **spectacle itinérant en plein air** à Meinier (sous réserve des conditions météorologiques)



© Cédric Vincensini

Mardi 4 juillet à 19h00
sur l'esplanade du Centre du village
(vers l'édicule – sortie du Parking du Chat)

Et « Pour être forts, disait-on, nous ne devons pas nous battre entre nous » écrivait Jack London en 1914 dans *La Force des forts*. Et c'est donc une histoire millénaire, qui devient ici un conte, le récit des débuts, lorsque d'un groupe de nomades un autre groupe se scinda, décida de ne plus suivre la route des étoiles pour se fixer quelque part. Shaman, la conscience spirituelle, s'éclipsa alors, continuant de danser avec le vent. Pour ceux et celles qui restèrent, il fallut se réorganiser, réapprendre, faire face à mille nouvelles questions. Alors tout commença.

Et pour nous faire vivre cette histoire, Dominique Ziegler nous embarque en plein air, là où le mot *ensemble* existe, là où le rire et les larmes s'envolent, là où l'on peut s'imaginer au coin d'un feu taillant la chair des mots.

Avec Barbara Baker, Jean-Alexandre Blanchet, David Casada, Charlotte Filou, Marie Ruchat.

- **Spectacle gratuit** offert par la Commune de Meinier
- **Durée : 1h20**
- **Dès 10 ans**
- Avant et après le spectacle :
Buvette en terrasse, boissons et snacks par le restaurant Le Tilleul ;
- À l'issue de la représentation :
« **Menu Spectacle** » à Fr. 25.- (salade et tapas, paëlla aux fruits de mer et poulet), avec tarte fine aux pommes = Fr. 29.-
→ **sur réservation d'ici au 30 juin** en appelant le ☎ 022 752 66 70 ou via WhatsApp au 079 782 11 69 ou par courriel à letilleul.meinier@gmail.com



© Cédric Vincensini

Production : Théâtre de Carouge & Fondation Leenaards

DE
THÉÂTRE
CAROUGE

www.theatredecarouge.ch

FONDATION
LEENAARDS

Lutte contre le feu bactérien



Mme Sophie Deville et **M. Jean-Paul Chanel**, de la société **Oh ! Quel beau jardin**, ☎ 079 402 10 76, sont mandatés par la commune pour procéder à des contrôles dans les propriétés dans lesquelles des arbres pourraient être infectés par le feu bactérien. Si vous êtes potentiellement concernés, ils seront amenés à vous rendre visite dans le courant de l'été. **Merci de leur réserver bon accueil.**

NB : Les coûts de cette prestation sont pris en charge par la Commune.

